

A U

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2016/19

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 24 mai 2016

L'an deux mille seize et le vingt-quatre mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 17 mai 2016.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12
votants : 14*

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

*Présents : VOLLE – TESTON – CORNET – GRENIER – HILAIRE –
BOUNIARD – GAUTHIER – CROZIER – BEUGNET – PIQUEMAL –
JOLLIVET – EUVRARD -*

*Excusés : Mme LEBRAT a donné procuration à Mr JOLLIVET.
Mme RAMUS a donné procuration à Mme CROZIER.*

Absents : Mr RIFFARD

Mr HILAIRE a été élu secrétaire.

*Objet : Déplacement de la conduite de collecte des eaux usées sous le pont d'Alba.
Demande de subvention au Département de l'Ardèche et à l'Agence de
l'Eau.*

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les intempéries des mois de novembre 2014 et septembre 2015, qui ont causé d'importants dégâts tant chez les particuliers que sur les biens communaux, en emportant entre autres les berges de l'Escoutay sous le pont d'Alba au parking communal de la Bourgade.

.../...

A ✓

L'érosion de la berge menace la conduite des eaux usées du poste de relevage du Pinard, des quartiers de La Planchette, du Moulin et du Buis d'Aprs qui traverse l'Escoutay sous le pont en encorbellement pour rejoindre le réseau sous le village.

Le regard au droit du pont risque de s'affaisser.

Il propose donc de déplacer la conduite complètement en bordure du pont contre le village et propose de solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau et du Département de l'Ardèche.

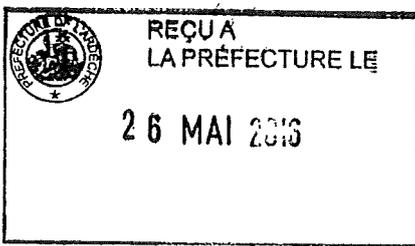
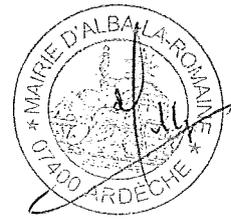
Le montant des travaux est estimé à 10 000.00 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de réaliser les travaux de déplacement de la conduite des eaux usées sous le pont d'Alba ;
- **ACTE** que le montant total des travaux est estimé à 10 000.00 € HT soit 12 000.00 € TTC ;
- **SOLLICITE** du Département de l'Ardèche au titre du contrat Territorial « Escoutay-Frayol-Conche » une subvention d'un montant de 2 500.00 € ;
- **SOLLICITE** de l'Agence de l'Eau RMC dans le cadre de la restauration d'un ouvrage suite à une catastrophe naturelle une subvention d'un montant de 3 000.00 € ;
- **APPROUVÉ** le plan de financement prévisionnel comme suite :
 - * Coût total des travaux : 10 000.00 € HT soit 12 000.00 € TTC.
 - * Subvention Département 25 % du HT soit 2 500.00 €.
 - * Subvention de l'Agence de l'Eau : 30 % du HT soit 3 000.00 €.
 - * Financement communal sur fonds propres : 6 500.00 € TTC.
- **CHARGE** son Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 24 mai 2016.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 25 mai 2016.
LE MAIRE
André VOLLE



.../...